

L'essentiel t

repères

Et si l'empoisonneuse était innocente ?

Dans le petit cimetière d'Ormolac attenant à l'église Saint-Pierre se trouve, délimitée par une grille ancienne, la tombe où repose Marie Lafarge, l'empoisonneuse condamnée, en 1840, à la réclusion à perpétuité et graciée en 1852 (Lire l'encadré ci-contre).

Plus d'un siècle et demi après sa disparition, le sort fait à cette « Ariégeoise par sa dernière demeure » (1), défraie encore la chronique. A-t-elle ou non empoisonné son mari ? La question est à nouveau d'actualité puisque le cercle Marie Cappelle-Marie Lafarge, association créée en 2009 à Arvigna (2), se mobilise aujourd'hui pour présenter une requête en réhabilitation. Son président, Michel Gache, explique : « La grâce de 1852 n'a eu pour seul effet que de faire cesser la peine, Marie Fortunée Cappelle restant marquée du sceau de l'infamie en ayant été privée de tous les droits civiques ».

Il ajoute : « Une demande en révision, supposerait l'existence d'un fait nouveau, de nature à faire naître un doute sur la culpabilité, nous dit le Code. Ce fait nouveau, l'avons-nous ? Tout cela sera précisé le 8 juillet prochain, à quelques pas du lieu du supposé « crime », en Corrèze, au Glandier même : un de nos adhérents, juriste, viendra expliquer le pourquoi et le comment de notre démarche. »

Un retentissement international

Déjà, à l'époque de son procès, très nombreux furent ceux qui pensaient Marie Lafarge victime d'une erreur judiciaire. « Depuis, explique Michel Gache, retraité retiré en Ariège et président du cercle Marie Cappelle-Marie Lafarge, cette affaire criminelle n'a cessé de passionner les foules et d'inspirer historiens et écrivains : pas moins de 80 ouvrages, traitent de l'histoire tragique de Marie Lafarge. »

Ancien enquêteur et historien à ses heures, Michel Gache, explique avoir été, lui aussi, captivé par cette énigme criminelle : « Marie Lafarge avait une personnalité complexe : intelligente, romanesque, lettrée, combative, attachante, elle n'a jamais cessé de clamer son innocence. Et la lecture des minutes de son procès laisse perplexe, donnant le sentiment qu'elle n'a pas été jugée convenablement. »

Bien des points semblent avoir été négligés, des témoignages n'ont pas été exploités, le rôle ambigu du valet des époux n'a pas été pris en compte... A cela s'ajoute des expertises toxicologiques sans valeur scientifique et un climat politique alors défavorable à la haute société or Marie Lafarge avait du sang royal dans ses veines puisqu'elle descendait par sa grand-mère d'une union illégitime de Philippe d'Orléans et de Madame de Genlis.

Tous ces éléments, propres à semer le doute, permettront-ils de rouvrir juridiquement le dossier de Marie Lafarge ? Si l'association ariégeoise est confiante et déterminée, il n'en reste pas moins comme l'explique aussi Michel Gache que « la Justice doit vérifier préalablement si les conditions légales sont bien remplies et indiquer si un descendant indirect de la jeune femme (3) peut se trouver qualifié pour ce genre d'action. »

Anne Déro

1. « Marie Lafarge, empoisonneuse et écrivain », texte d'une conférence donnée par Gilles Castroviejo en 2002.

2. Cercle Marie Cappelle-Marie Lafarge : Il regroupe actuellement une vingtaine de personnes intéressées par tout ce qui concerne Marie Lafarge, savie, son procès, ses écrits. Cette association s'attache à souligner l'apport de son écriture à la

littérature française : Marie Lafarge a laissé, en effet, deux ouvrages remarquables, « Mémoires de Marie Capelle », « Heures de prison » et une correspondance abondante publiée et annotée par M. Boyer au Mercure de France en 1913. Site internet : www.assoc-marielafarge.monsite-orange.fr

Courriel : mariecappellelafarge@orange.fr
3. En l'occurrence Edouard De Lamaze, qui est avocat à Paris et membre du cercle Marie Cappelle-Marie Lafarge.

Rappel> des faits. Mariée par sa famille, en août 1839, à Charles Lafarge, maître de forge au Glandier en Corrèze, Marie née Cappelle est accusée quatre mois plus tard de l'avoir empoisonné avec de l'arsenic. Le jury, au terme d'un procès qui passionna la France, l'Europe et même l'Amérique... avait déclarée Marie Lafarge coupable et l'avait condamnée aux travaux forcés et à être exposée en place publique, peine finalement commuée en réclusion à perpétuité qu'elle effectuera dans la prison de Montpellier. Très malade, elle sera graciée 11 ans plus tard par le président Louis Napoléon, futur Napoléon III. Peu après, en août 1852, sur les conseils de son oncle Collard, elle part se reposer à Ussat -les-Bains, station thermale dont les eaux bienfaitrices sont réputées depuis longtemps. C'est dans la pension Menville où elle avait trouvé refuge qu'elle quittera ce bas monde le 7 septembre suivant.